APPENDICE 12
RÉSUMÉ EXÉCUTIF : MARLIN NOIR (2026)

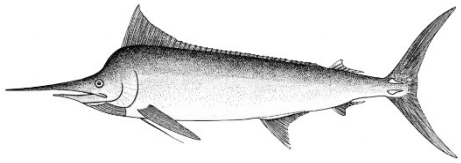


TABLEAU 1. État du marlin noir (*Istiompax indica*) de l'océan Indien

Zone[1]	Indicateurs		Détermination de l'état du stock 2024[3]
Océan Indien	Captures 2025 (t)	22 433[2]	62,2 %
	Captures moyennes 2021-2025 (t)	23,394	
	RMD (1 000 t) (IC 80 %)	13,90 (8,73 – 28,51)	
	F_{RMD} (IC 80 %)	0,21 (0,15 – 0,30)	
	B_{RMD} (1 000 t) (IC 80 %)	65,23 (46,43-101,84)	
	F_{2022}/F_{RMD} (IC 80 %)	1,39 (0,72 – 2,45)	
	B_{2022}/B_{RMD} (IC 80 %)	1,35 (0,96 – 1,79)	
	B_{2022}/B_0 (IC 80 %)	0,49 (0,35 – 0,66)	

[1] Les limites de l'évaluation de stock de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.
[2] Proportion des prises de 2025 totalement ou partiellement estimées par le Secrétariat de la CTOI : 2 %
[3] 2022 est la dernière année pour laquelle des données sont disponibles pour l'évaluation.

Code couleur	Stock surexploité ($B_{2022}/B_{RMD}< 1$)	Stock non surexploité ($B_{2022}/B_{RMD}\geq 1$)
Stock faisant l'objet de surpêche ($F_{2022}/F_{RMD}> 1$)	12,5 %	**62,2 %**
Stock ne faisant pas l'objet de surpêche ($F_{2022}/F_{RMD}\leq 1$)	0	25,3 %
Pas évalué/Incertain/Inconnu		

STOCK DE L'OCÉAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Aucune nouvelle évaluation du stock de marlin noir n'a été réalisée en 2025. Les estimations de l'état du stock se basent donc sur l'évaluation du stock de 2024 utilisant JABBA, un modèle bayésien de production état-espace (en utilisant des données allant jusqu'en 2022). Les estimations ponctuelles relatives pour cette évaluation sont F/F_{RMD}=1,39 (0,72-2,45) et B/B_{RMD}=1,35 (0,96-1,79). Le diagramme de Kobe indiquait que ce stock n'est actuellement pas surpêché mais fait l'objet de surpêche (**Tableau 1** ; **Fig. 3**). En 2022, les captures de marlin noir ont fortement augmenté jusqu'à 26 320 t. Jusqu'en 2024, l'état du stock était caractérisé comme « incertain » en raison d'importantes incertitudes dans les évaluations antérieures (comme celles de 2018 et de 2021). Ces incertitudes étaient attribuées à la déclaration des captures historiques d'états de pêche majeurs et à de mauvais diagnostics des évaluations. Toutefois, des avancées ont récemment été réalisées dans les données de captures de marlin noir, notamment des pays côtiers de l'océan Indien nord, et la dernière évaluation JABBA montre qu'elles sont désormais plus fiables (avec une amélioration de l'ajustement du modèle aux indices d'abondance

et un niveau acceptable de schémas rétrospectifs). L'évaluation repose sur les indices de PUE des pêcheries palangrières dans lesquelles le marlin noir est une espèce de prises accessoires. Au vu des éléments de preuve disponibles en 2024, l'état du stock de marlin noir est considéré comme **n'étant pas surexploité** mais **faisant l'objet de surpêche** (**Tableau 1 ; Fig. 3**).

Perspectives. Alors que les récentes captures élevées semblent être principalement le fait de pêcheries côtières en développement opérant dans l'habitat central de cette espèce (essentiellement la R.I. d'Iran, l'Inde et le Sri Lanka), les indicateurs de la PUE proviennent des flottilles industrielles avec de plus faibles captures de marlin noir et opérant principalement au large. Les captures de marlin noir des pays côtiers ont considérablement augmenté. Les perspectives sont susceptibles de rester incertaines en l'absence d'indices de PUE des flottilles de filet maillant et de palangre côtières pour étayer les modèles d'évaluation du stock. En outre, les captures restent considérablement supérieures aux limites stipulées dans la Rés. 18/05 et suscitent des préoccupations car elles continueront probablement à faire évoluer la population vers un état surexploité.

Avis de gestion. Les limites de captures (9 932 t) stipulées dans la Résolution 18/05 ont été dépassées pendant quatre années consécutives depuis 2020, ce qui, conformément à la Résolution 18/05, nécessite une révision de la Résolution. En outre, ces limites ne se basent pas sur les estimations de l'évaluation du stock la plus récente. Il est donc recommandé que la Commission révise de toute urgence la Résolution 18/05 afin d'inclure des limites qui reflètent l'évaluation du stock et les projections les plus récentes et étudie et, si nécessaire, révise la mise en œuvre et l'efficacité des mesures incluses dans ladite Résolution. Le stock fait désormais l'objet de surpêche. Si la Commission souhaite ramener le stock dans le quadrant vert du diagramme de Kobe avec une probabilité allant de 60% à 90% d'ici 2026 en vertu de la Résolution 18/05, elle doit établir des mécanismes permettant de s'assurer que les captures annuelles maximales restent inférieures à 10 626 t (**Tableau 3**).

Il convient de noter également les points suivants :

- **Rendement Maximum Durable (RMD)** : l'estimation pour l'ensemble de l'océan Indien est de 13 900 t.
- **Points de référence provisoires :** Bien que la Commission ait adopté des points de référence pour l'espadon dans la Résolution 15/10 *Sur des niveaux de référence-cibles et -limites et sur un cadre de décision*, de tels points de référence provisoires et règles de contrôle de l'exploitation n'ont pas été définis pour le marlin noir.
- **Principales pêcheries (captures annuelles moyennes 2021-2025)** : le marlin noir est capturé au filet maillant (68%), suivi de la ligne (24,1%) et de la palangre (5 %). Les captures restantes réalisées avec d'autres engins ont contribué à hauteur de 2,9 % aux captures totales ces dernières années (**Fig. 1**).
- **Principales flottilles (captures annuelles moyennes 2021-2025)** : la plupart des captures de marlin noir sont attribuées aux navires battant le pavillon de la R.I d'Iran (45,1 %), suivi de l'Inde (18,8 %) et de l'Indonésie (13,5 %). Les 28 autres flottilles capturant le marlin noir ont contribué à hauteur de 22,5 % aux captures totales ces dernières années (**Fig. 2**).

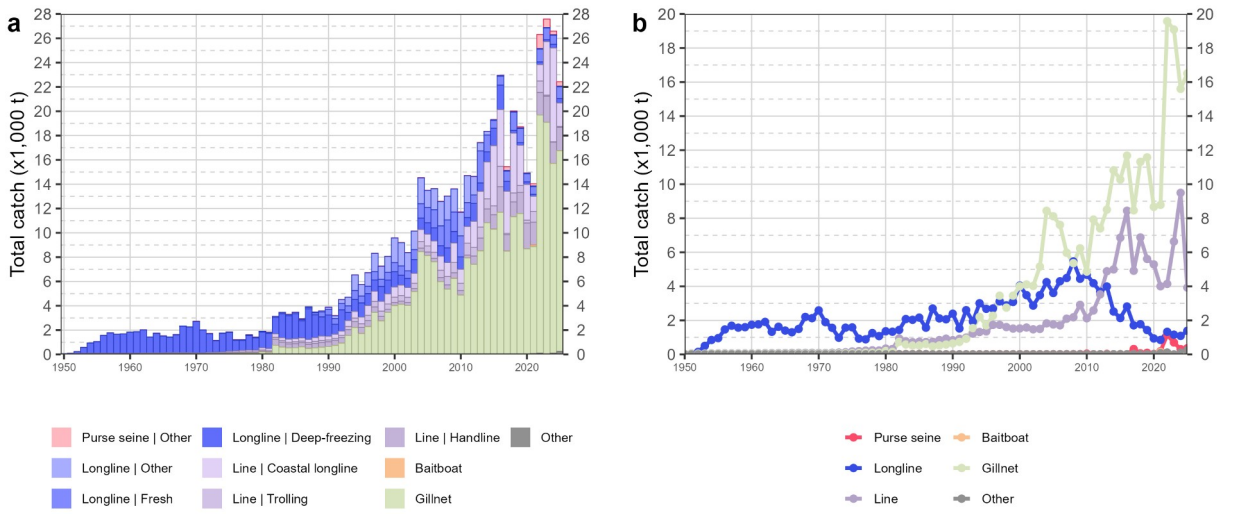


Fig. 1. Séries temporelles annuelles (a) des captures retenues cumulées (en tonnes, t) par pêcherie et (b) des captures retenues individuelles (en tonnes, t) par groupe de pêcheries, pour le marlin noir au cours de la période 1950-2025. Senne | Autre : senne côtière, senne à grande échelle et senne tournante ; Palangre | autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre : tous les autres engins de pêche.

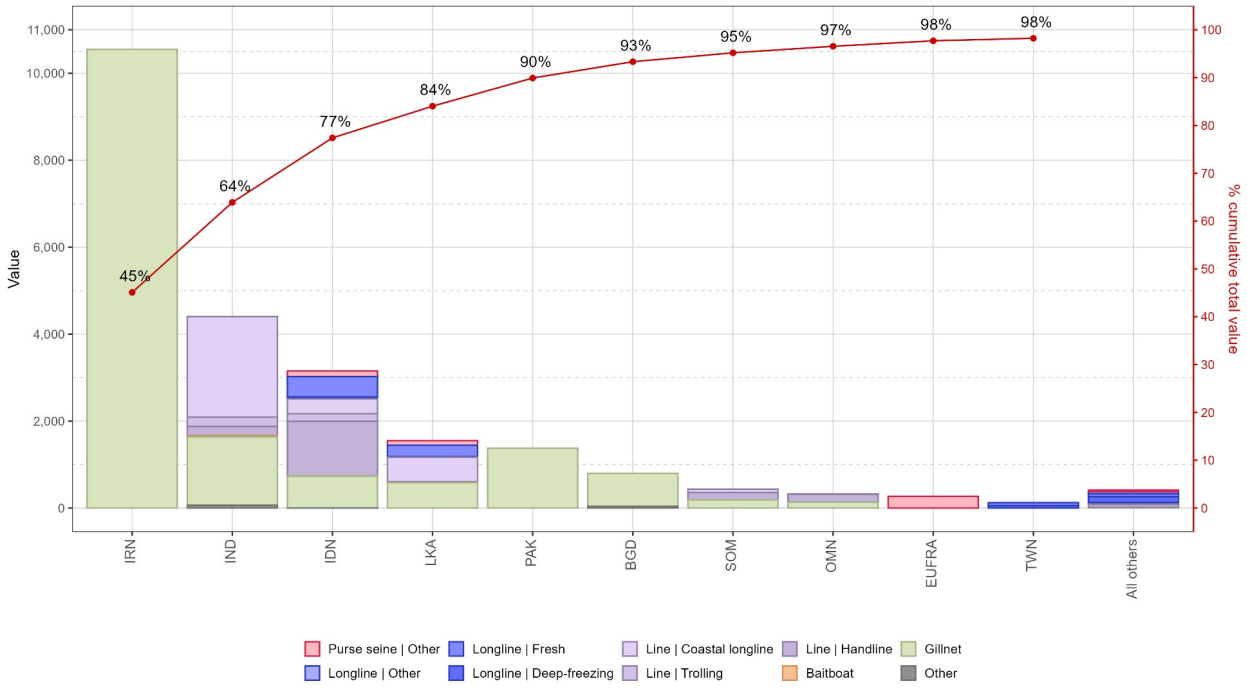


Fig. 2. Captures retenues annuelles moyennes (en tonnes, t) de marlin noir, par flottille et pêcherie, entre 2021 et 2025, indiquant les captures cumulées par flottille. Senne | Autre : senne côtière, senne à grande échelle et senne tournante ; Palangre | autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre : tous les autres engins de pêche.

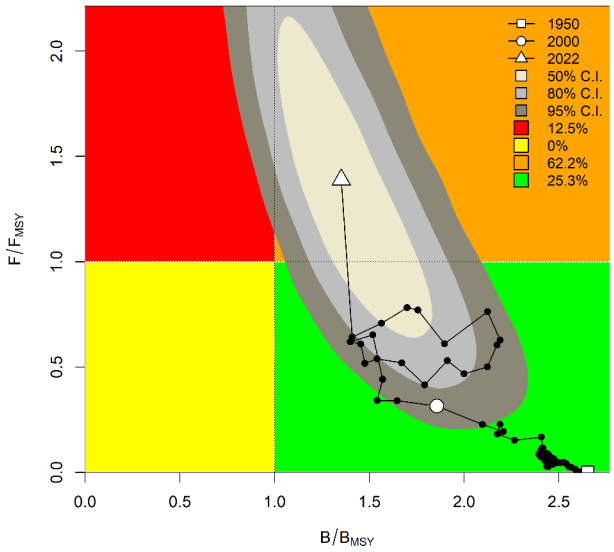


Fig. 3. Diagramme de Kobe de l'évaluation JABBA du marlin noir de l'océan Indien (les contours représentent les 50e, 80e et 95e centiles des estimations de 2022). La ligne noire indique la trajectoire des estimations ponctuelles des ratios de biomasse totale (B/B_{RMD}) et de mortalité par pêche (F/F_{RMD}) pour chaque année entre 1950 et 2022.

Tableau 2. Marlin noir : Matrice de stratégie de Kobe II de l'évaluation JABBA pour l'océan Indien. Probabilité (pourcentage) de dépasser les points de référence cibles basés sur le RMD pour neuf projections de captures constantes par rapport au niveau de captures moyen de 2020-2022 (17 710 t) *± 20%, ± 40%, ± 60%), projetée sur 3 et 10 ans.

Point de référence et calendrier des projections	**Projections de prises alternatives (par rapport au niveau de captures moyen de 2020-2022 de 17 710 t) et probabilité (%) de dépasser les points de référence cibles basés sur le RMD ($B_{cible} = B_{RMD}$; $F_{cible} = F_{RMD}$)**						
	40 % (7 084 t)	**60 %** (10 626 t)	**80 %** (14 168 t)	**100 %** (17 710 t)	**120 %** (21 252 t)	**140 %** (24 794 t)	**160 %** (28 336 t)
$B_{2025} < B_{RMD}$	23	31	40	49	57	64	70
$F_{2025} > F_{RMD}$	6	23	45	63	76	84	89
$B_{2032} < B_{RMD}$	8	25	48	67	80	88	92
$F_{2032} > F_{RMD}$	4	21	49	71	84	91	95

Tableau 3. Marlin noir : Probabilité (pourcentage) de se situer dans le quadrant vert de Kobe entre 2023 et 2032 pour une plage de projections de captures constantes (JABBA).

Captures (t)| Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
7 084 (40 %)	65	72	77	81	85	87	89	90	91	92
10 626 (60 %)	63	66	68	70	71	72	73	74	74	75
14 168 (80 %)	55	54	53	53	52	52	51	50	50	50
17 710 (100 %)	42	39	37	35	33	32	31	30	29	29
21 252 (120 %)	30	27	24	22	21	19	18	17	17	16
24 794 (140 %)	22	19	16	14	13	12	11	10	9	9
28 336 (160 %)	16	13	11	9	8	7	7	6	6	5